

COMMUNIQUE DE PRESSE **du 9 janvier 2023**

DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE RANDONNEE **NORDIQUE**

INSTAURATION D'UN PASS BALADE

Dans le cadre du plan de modernisation des stations de la Drôme, l'amélioration de l'offre des activités nordiques a été identifiée comme un axe stratégique structurant.

Les activités basées autour de la randonnée sur neige (raquettes, ski, VTT, ski joering) bénéficient d'ores et déjà dans la Drôme de 55 km de voies blanches damées et de 150 km d'itinéraires balisés raquettes (éditions des bons plans raquettes disponibles sur notre site internet).

Face à l'augmentation de la pratique des activités douces sur neige, il a été décidé d'engager une politique de modernisation de ces services avec la création de nouveaux itinéraires de proximité accessibles aux personnes non initiées, en développant des parcours adaptés au ski de randonnée nordique (une discipline qui gagne à être connue sur le Vercors), en améliorant la signalétique (balisage, panneaux explicatifs, supports), ainsi qu'en mettant à disposition des toilettes secs sur de certains sites isolés.

Afin de financer ces nouveaux services ainsi que ceux déjà existants (gestion des parkings et du déneigement, conseils en caisse, diffusion des plans des itinéraires, accès aux toilettes et aux salles hors sacs, balisage et élagage des itinéraires, dispense des premiers secours, etc.), une nouvelle redevance est instaurée pour la saison 2022-2023. Ce pass ballade, d'une valeur de 3€ sera applicable aux personnes de plus de 16 ans (gratuité pour les enfants, pour les personnes titulaires d'un forfait de ski et pour les encadrants certifiés de groupes de plus de 10 personnes). L'accès au milieu naturel non aménagé (itinéraires non balisés) ainsi que les tronçons permettant d'accéder aux commerces (comme l'auberge d'Herbouilly par exemple) resteront gratuits. La commune de Vassieux-en-Vercors est également exclue du dispositif.

Ce type de démarche a déjà été instauré dans de nombreux massifs (Jura, Pyrénées, Hautes-Alpes, Coulmes) et apporte de bons résultats sur le long terme en permettant de consolider un service qui peine aujourd'hui à trouver des ressources.

Une information spécifique a été installée aux entrées des itinéraires, ainsi que sur nos diverses documentations. Les pass balade sont disponibles en caisse des stations ou en ligne sur notre site internet lesstationsdeladrome.fr. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter nos personnels d'accueil en station.

Bonne balade à tous !



Pass Balade

Vous entrez sur un itinéraire balisé raquettes, une voie blanche ou une piste partagée.

Pour pouvoir y accéder, vous devez être détenteur du Pass balade.

Cette redevance a été instaurée afin de contribuer à la gestion et à l'amélioration des services qui vous sont proposés : parkings et déneigement, conseils et plans des itinéraires, toilettes, salle hors sac, balisage, élagage, secours, ...)

Le pass balade est disponible en caisse ou sur notre site internet.

Bonne balade



lesstationsdeladrome.fr